



Communiqué de presse

27 mai 2015

Le Synode accueille favorablement une évolution des relations entre l'Eglise et l'Etat

Lors de sa deuxième journée de session, le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a adopté sa prise de position portant sur les propositions du Conseil exécutif relatives au développement futur des relations entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne. Le Parlement de l'Eglise réformée accueille favorablement l'idée d'une évolution des relations sur la base d'une organisation de projet au sein duquel l'Eglise et l'Etat collaborent comme partenaires à part entière. Il adhère également à l'idée d'un transfert aux Eglises des relations de service des pasteurs et pasteuses, dans la mesure où un système de financement fiable est garanti. En outre, le Synode a approuvé les comptes 2014, qui bouclent avec un excédent de recettes de 103'000 francs.

Dans cette deuxième partie des débats sur les relations entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne – le parlement de l'Eglise s'était déjà prononcé lors de la première journée du Synode sur le rapport «Ecoplan / Ad!vocate» – le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a formulé sa prise de position par rapport aux conclusions que le Conseil-exécutif tire du rapport d'experts qu'il a commandité. Le gouvernement cantonal prévoit de faire évoluer les relations entre l'Eglise et l'Etat en proposant une révision totale de la loi sur les Eglises, en transférant aux Eglises l'engagement de leurs ecclésiastiques et en élaborant un nouveau système de financement.

Le Synode salue la volonté du Conseil exécutif de faire évoluer les relations entre l'Eglise et l'Etat dans le cadre constitutionnel en vigueur. Il constate néanmoins que les conclusions du Conseil exécutif se limitent pour l'essentiel à l'aspect financier et ne prennent qu'insuffisamment en considération les prestations que l'Eglise accomplit en faveur de la société. Par ailleurs, le Synode approuve l'intention de transférer les rapports de service des pasteurs et pasteuses à l'Eglise nationale. Il conditionne toutefois son approbation à la mise en place préalable d'un système financier stable garanti par le canton. A plusieurs reprises, les députées et députés ont appelé le Grand Conseil à ne pas faire du changement de système le prétexte à des économies supplémentaires au détriment des Eglises.

Le Synode comprend les raisons qui amènent le canton de Berne à renoncer à toute suppression des droits historiques des Eglises. Le canton se verrait sinon contraint de verser un dédommagement financier très élevé à l'Eglise évangélique-réformée. Le parlement de l'Eglise rappelle toutefois que, sans suppression des titres juridiques historiques, l'obligation de rétribution des ecclésiastiques par l'Etat demeure. Dans sa prise de position, le Synode souligne par ailleurs la nécessité pour l'Etat de développer une politique active envers les religions.

Les comptes 2014 des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont été approuvés à l'unanimité. Avec des recettes de 25,7 millions et des charges de 25,6 millions de francs, ils bouclent avec un excédent de recettes de 103'000 francs. Ce bon résultat par rapport au budget résulte d'une part de recettes

supplémentaires provenant de la suppression de la provision pour la vente du centre de Gwatt, de remboursements et de gains comptables et, d'autre part, de résultats inférieurs aux prévisions budgétaires. Une nouvelle provision d'un montant de 300'000 francs pour l'anniversaire de la réformation en 2017 a été constituée dans la mesure où les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure vont activement participer à différents projets.

Dans un postulat, le député Hans Ulrich Germann, Brügg, entendait charger le Conseil synodal d'élaborer des fondements et d'évaluer les possibilités de faire évoluer la loi sur les Eglises en une loi sur les religions. Au cours du débat nourri, l'intention de cette intervention parlementaire a été saluée tout comme ont été reconnues les nombreuses initiatives du dialogue œcuménique et interreligieux existantes. Les députées et députés au Synode ont toutefois considéré comme faible la faisabilité politique d'une loi (de reconnaissance) des religions. Compte tenu de la qualité de la réponse du Conseil synodal et de son caractère à la fois très complet et solidement argumenté, l'auteur a considéré que les différents points de son postulat étaient pour l'instant satisfaits, qui a été rejeté lors du vote.

Adoptée sous forme de résolution à une très large majorité, le Synode a par ailleurs lancé un appel au Conseil fédéral dans le contexte des tragédies qui se déroulent en Méditerranée pour qu'il augmente les contingents de réfugiés en provenant des pays touchés et qu'il apporte un soutien aux pays limitrophes qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés en dépit de leur situation économique difficile. La résolution demande également aux paroisses de soutenir activement l'engagement des œuvres d'entraide, de fournir des espaces adéquats pour loger les réfugiés conformément à l'appel lancé par le Conseil synodal et de s'engager en faveur de l'ouverture aux personnes en détresse et de l'hospitalité.

Par ailleurs, le Synode d'été des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a

- élu Stephanie Schwarz-Flückiger, Kirchlindach, comme membre suppléant de la commission des recours;
- pris une décision concernant l'avenir de l'Ecole de théologie pratique de Berne (EPT) en mettant en œuvre à partir de 2018 – sur la base de la coopération établie jusqu'ici avec succès avec le Campus Muristalden, Berne – une solution nationale; les étudiants de l'EPT pourront suivre une filière les menant à une maturité spécialisée qui leur ouvre ensuite les portes des études de théologie dans les universités de Berne et Bâle;
- adopté les liturgies de consécration et de reconnaissance de ministère pour les régions germanophone et francophone du ressort territorial des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure; suite à une décision de fond du Synode de décembre 2008, ces liturgies sont le fruit d'un processus d'expérimentation et d'amélioration reposant sur une large pratique ecclésiale;
- a adopté un crédit d'engagement de 2 millions de francs à fins de rénovation de deux bâtiments situés au n° 5 et 7 Pavillonweg à Berne; l'Eglise a hérité il y a plus de vingt ans ces deux anciennes villas urbaines inscrites au patrimoine qui abriteront des logements à un loyer abordable pour des étudiants à l'Université de Berne.